

Compte rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

Vendredi 1^{er} juillet 2022

Membres du conseil de l'école doctorale présents ou représentés :

Anne AMY-KLEIN ; Jaime ARIAS ; Natacha BESSIS ; Olivier BODINI ; Marie-Christophe BOISSIER ; Thibault DE LA TAILLE ; Séverine GIROD ; Yueyun HU ; Cassandre MAHE ; Anissa MOKRAOUI ; Adeline NAZARENKO ; Francis NIER ; Pooja RADHAKRISHNAN ; Heiko RÖDEL ; Philippe SAVARIN ; Nadine VARIN-BLANK ; Dominique VREL.

Membres du conseil de l'école doctorale excusés :

Mohamed HIBTI.

Invités permanents du conseil de l'école doctorale présents :

Ana FARTO ; Alexandra LÉPINE.

Invités permanents du conseil de l'école doctorale excusés :

Stéphane CHAMERON.

10h, salle T 204, IUT Villetaneuse

Ordre du jour :ⁱ

1. Informations diverses
2. Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 18 mars 2022 (vote)
3. Attribution des contrats doctoraux - campagne 2022 (vote)
4. Attribution du demi-contrat doctoral - campagne 2022 (vote)
5. Attribution du contrat doctoral de l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) – campagne 2022 (vote)
6. Points abordés lors des conseils du collège des écoles doctorales des 13 janvier, 24 mars, 12 mai et 23 juin 2022 (procédure de transfert des doctorants, règlement intérieur du CED, contrats doctoraux CED, prix de thèse, formations doctorales.....)
7. Information sur l'enquête SIREDO 2022 (effectifs doctorants 2021-2022 et docteurs 2021)
8. Calendrier des conseils de l'ED 2022-2023
9. Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10h15.

1. Informations diverses

Olivier BODINI informe le conseil du départ de Pascaline ADONAÏ. Elle a sollicité une mutation au sein du laboratoire LabSIC. Séverine GIROD devient la nouvelle responsable adjointe du BRED en charge des formations doctorales. Elle remplace également Pascaline ADONAÏ en tant que représentante des personnels BIATSS au sein du conseil.

Paula WINOCUR est nommée Directrice de la Recherche et prend ses fonctions ce jour. Elle sera chargée de proposer une organisation pour cette nouvelle direction, notamment de fusionner le BRED et le SAIC.

Olivier BODINI revient sur la journée scientifique des doctorants de 2^{ème} année. Le format a été légèrement modifié. Les doctorants ont présenté leurs travaux avec ou sans support, selon le même principe que « Ma thèse en 180s ». C'est un format intéressant qui a permis de révéler des candidats susceptibles de se présenter au concours national « Ma thèse en 180s ». La journée s'est terminée par l'attribution de trois prix (un prix par pôle). Sept posters ont été exposés et un prix supplémentaire a été attribué au meilleur poster. Les doctorants ayant présenté un poster ont également bénéficié de crédits ECTS supplémentaires. Olivier Bodini demande aux représentants des doctorants leurs avis sur cette journée.

Les représentants des doctorants indiquent au conseil qu'ils n'ont pas été conviés à cet événement.

Olivier BODINI demandera à Sandrine CARON de veiller à ce que tous les doctorants de l'école doctorale soient conviés l'année prochaine et non pas uniquement ceux de 2^{ème} année.

Olivier BODINI informe le conseil du calendrier sur l'évaluation des entités de recherche et des formations par le HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) :

- Ateliers thématiques, évaluation des formations et des entités de recherche : 13 octobre 2022,
- Dépôt des dossiers d'évaluation des entités de recherche : 1er juin 2023,
- Dépôt des dossiers d'évaluation des formations et des établissements : 15 juin 2023.

2. Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 18 mars 2022 (vote)

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 18 mars 2022 est validé à l'unanimité moins 1 membre ne prenant pas part au vote.

3. Attribution des contrats doctoraux 2022 – campagne 2022

Olivier BODINI rappelle que les membres du conseil doivent valider l'attribution de 26 allocations doctorales par le biais du concours. La répartition est la suivante (*cf. validation de la répartition lors du dernier conseil*) :

- 9 pour le pôle biomédical et chimie,
- 7 pour le pôle Physique-Matériaux (3 au LPL et 4 au LSPM),
- 10 pour le pôle Math-Info-STIC (1 au L2TI, 4 au LIPN, 4 au LAGA et 1 au MathSTIC).

Les jurys se sont déroulés au mois de juin et ont tous été présidés par la direction de l'ED. La liste des candidats retenus sur la liste principale et sur la liste complémentaire est annexée au présent compte-rendu pour validation par le conseil de l'école.

Pôle Bio-Médial et Chimie (PBMC)

Le représentant du pôle PBMC, Marie-Christophe BOISSIER, présente le compte rendu du jury qui a eu lieu le 21 juin. Il précise que le jury s'est bien déroulé. Les sujets de thèses sont très diversifiés et presque tous les laboratoires ayant proposé un candidat ont obtenu un financement. Il a été tenu compte de l'aisance du candidat avec le sujet et le jury a veillé à ce qu'aucune équipe ne soit pénalisée. Bien qu'il ait été constaté trois sujets en lien avec les activités sportives, probablement dû aux prochains Jeux Olympiques, c'est la qualité et l'intérêt scientifiques qui ont été retenus.

15 candidatures ont été reçues dont un désistement avant la tenue du jury. La répartition des contrats doctoraux a été faite de façon homogène et équitable entre les laboratoires. 14 candidats ont été auditionnés pour l'attribution au pôle PBMC de 9 allocations doctorales. 9 candidats ont été classés 1^{er} ex-aequo et 5 candidats ont été classés sur la liste complémentaire respectivement 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème}. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Olivier BODINI détaille les candidatures retenues. Il ajoute qu'un contrat doctoral supplémentaire a été attribué au laboratoire URIT, lors du collège des écoles doctorales du 23 juin 2022. Le sujet de thèse est porté par Géraldine ROHMAN et Marjorie DURAND. Il souligne l'égalité parfaite de la répartition des contrats doctoraux entre les pôles Biomédical et Math-STIC-Info, et ce, comme il l'avait sollicité lors du précédent conseil du collège des écoles doctorales.

Nadine VARIN-BLANK demande si Marjorie DURAND, la directrice de thèse du candidat retenu du laboratoire URIT, émerge au sein de notre école doctorale.

Olivier BODINI le confirme et rappelle que le règlement intérieur précise cette règle. Un laboratoire ne peut être rattaché qu'à une seule école doctorale, ce qui implique que les personnels rattachés au laboratoire ne peuvent pas être rattachés simultanément à plusieurs écoles doctorales (sauf exception).

Marie-Christophe BOISSIER souhaite que les règles d'affiliation au sein de l'école doctorale soient respectées et de veiller à ce qu'une équipe n'émerge pas au sein de plusieurs écoles doctorales, ce afin d'éviter tout climat délétère pour le présent et l'avenir. Par ailleurs, cela est très mal considéré lors des évaluations HCERES. Concernant le contrat doctoral attribué par le collège des écoles doctorales au bénéfice du laboratoire URIT, il souligne que la vérification des votes ne relève pas du pôle PBMC.

Pôle Math-Info-STIC

Jury Allocation doctorale L2TI :

La présidente du jury, Natacha BESSIS, présente le compte rendu du jury du laboratoire Traitement de Transport de l'Information qui a eu lieu le 17 juin. Un contrat doctoral est mis au concours. Sur les deux candidatures retenues, une seule a été retenue à la suite des auditions. Il n'y pas de liste complémentaire.

Marie-Christophe BOISSIER constate que certains laboratoires s'autocensurent en effectuant une présélection.

Jury Allocation doctorale Mathématique (LAGA) :

Le représentant du laboratoire LAGA, Francis NIER, informe les membres du conseil qu'un contrat doctoral n'a pas été mis au concours. Il sert à compléter le financement de 3 allocations octroyées au laboratoire par la Fédération des Sciences Mathématiques de Paris (FSMP) dans le cadre de son accord avec le programme européen Cofund. La répartition du financement est $\frac{2}{3}$ Cofund et $\frac{1}{3}$ contrat doctoral USPN. Les doctorants bénéficiant de ces allocations ont été sélectionnés par un jury émanant de la FSMP.

Francis NIER présente ensuite le compte rendu du jury qui a eu lieu le 22 juin. Le concours s'est bien déroulé et il souligne la grande qualité des 6 candidatures reçues pour l'attribution de 3 contrats doctoraux mis au concours. 3 candidats ont été classés 1^{er} ex-aequo et 3 autres sur la liste complémentaire. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury. Un des candidats retenu sur la liste principale s'est désisté depuis en faveur de la bourse Aguilar- Fondation CFM pour la Recherche. Le 1^{er} sur la liste complémentaire est remonté en liste principale.

Jury Allocation doctorale Informatique (LIPN) :

La présidente du jury, Natacha BESSIS, présente le compte rendu du jury du laboratoire d'Informatique qui a eu lieu le 17 juin. 4 contrats doctoraux ont été mis au concours. 9 candidatures ont été reçues dont un désistement avant le jury (au bénéfice d'un contrat doctoral hors USPN). Une candidature n'a pas été classée. 2 candidatures sont classées avec un avis très favorable et 4 candidatures ont eu un avis favorable. Sur ces dernières candidatures et après discussion au sein des équipes du laboratoire, 2 candidatures ont été retenues et les 2 autres mises sur liste complémentaire.

Adeline NAZARENKO se félicite des bonnes candidatures reçues.

Jury Allocation doctorale MathSTIC :

Le président du jury, Olivier BODINI, présente le compte rendu du jury qui a eu le 27 juin. Cette allocation doctorale, commune au pôle Math-Info STIC, nécessite la présence d'un représentant des 3 laboratoires (LAGA, L2TI et LIPN). Sur les 3 candidatures reçues, une est classée 1^{ère} sur la liste principale et les deux autres classées sur la liste complémentaire. La candidature retenue est celle dont le sujet de thèse est le plus à l'interface des 3 laboratoires.

Olivier BODINI rappelle que les candidats qui postulent sur les contrats doctoraux au sein des laboratoires peuvent également postuler sur cette dernière.

Francis NIER regrette qu'un candidat du L2TI n'ait pas pu candidater à cette allocation.

Anissa MOKRAOUI précise que chaque année, son laboratoire flèche une thématique. Cette année, c'est l'équipe réseaux qui en bénéficie. Le candidat ne pouvait pas postuler puisque hors thématique. Elle ajoute que la candidature retenue a nécessité des échanges entre les équipes au sein du laboratoire.

Pôle Physique-Matériaux

Le président du jury, Olivier BODINI, présente le compte rendu du jury des laboratoires LPL/LSPM qui s'est tenu le 20 juin. 7 contrats doctoraux ont été attribués au pôle Physique –Matériaux : 3 au LPL et 4 au LSPM. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury. Il en détaille le compte-rendu par laboratoire.

Jury Allocation doctorale LPL :

Olivier BODINI, en l'absence d'Anne AMY-KLEIN, présente le compte-rendu du jury. Il précise que des priorités sont données selon les équipes. Parmi les 7 candidatures reçues, 1 candidature n'a pas été retenue. Sur les 6 candidatures retenues, 3 candidats ont été classés 1^{er} ex-aequo et les 3 autres classés sur la liste complémentaire.

Jury Allocation doctorale LSPM :

Olivier BODINI informe le conseil que lors d'un conseil de laboratoire, il a été décidé de scinder un contrat doctoral en deux. 2 candidats ont été retenus sur le contrat doctoral scindé en deux, l'autre demi-financement étant déjà garanti. En cas de désistement de l'un des deux candidats sur cette ½ allocation, l'allocation pleine sera attribuée au restant.

Marie-Christophe BOISSIER souhaite connaître l'origine du demi-financement qui complète la ½ allocation doctorale.

Dominique VREL précise que c'est un financement ANR et que ce financement était déjà connu avant les candidatures aux contrats doctoraux.

Sur les 5 autres candidatures retenues et de très bonnes qualités pour l'attribution des 3 contrats doctoraux restants, 3 candidats ont été classés 1^{er} ex-aequo et les 2 autres sur la liste complémentaire.

A la suite de ces exposés, il est procédé au vote pour l'attribution des 26 allocations doctorales.

Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité des votants l'attribution des allocations doctorales aux 26 candidatures retenues sur la liste principale.

4. Attribution du demi contrat doctoral – campagne 2022

Olivier BODINI rappelle aux membres du conseil l'obligation d'un financement pour toute inscription en doctorat. Le montant est aligné sur le minimum ministériel connu, soit 760 €/mois. Un ½ contrat doctoral, transformé en « bourses au mérite » est destiné à compléter le financement initial à hauteur de 1 200€/mois. Cette aide permet aux doctorants boursiers étrangers d'assurer sa thèse dans de bonnes conditions lors de sa venue en France. L'autre ½ contrat doctoral fait partie de cet appel d'offre spécifique.

Olivier BODINI indique que dans le cadre de l'appel d'offre lancé en mars 2022 pour l'attribution d'une ½ allocation doctorale, la direction de l'école a reçu 2 candidatures émanant des laboratoires LSPM et LPL. Il précise que les candidats ont été auditionnés le 20 juin, lors du jury du laboratoire où ils devront s'inscrire. Il a été privilégié les candidatures dont le sujet de thèse portait sur l'interdisciplinarité. Les candidats auditionnés sont de très bonne qualité, à l'interface de deux disciplines. Le candidat du laboratoire LSPM a été retenu sur la liste principale et celui du LPL en liste complémentaire. Le jury a voté ce classement. La décision finale du classement a été prise en bureau.

Dominique VREL ajoute que la priorisation est saine mais il ne faut pas s'interdire d'auditionner d'autres candidats.

Philippe SAVARIN observe que la composition du jury pour l'attribution de cette ½ allocation n'est pas explicite.

Suite à un débat sur cet appel d'offre, Olivier BODINI propose de revoir l'appel d'offre de cette ½ allocation afin qu'il soit plus explicite.

Marie-Christophe BOISSIER constate que les sujets de thèses actuels sont quasi tous interdisciplinaires. Par ailleurs, il demande l'avis du conseil sur les candidatures à privilégier : ceux venant d'obtenir récemment le master ou ceux l'ayant obtenu antérieurement. Il souhaite privilégier les « jeunes » masters, bien que les « vieux » masters ont acquis une certaine expérience et une présentation plus mûre lors du jury de concours.

Philippe SAVARIN suggère que si un candidat postule plusieurs années d'affilée à une allocation doctorale et qu'il ne l'obtient pas, il serait préférable qu'il ne re-candidate plus.

Olivier BODINI abonde dans ce sens.

A la suite de ces exposés, il est procédé au vote pour l'attribution de la ½ allocation doctorale.

Le conseil de l'école doctorale approuve à l'unanimité l'attribution de la ½ allocation doctorale de la candidature retenue sur la liste principale.

5. Jury allocation doctorale EUR PNGS M&CS

Olivier BODINI informe le conseil que l'année précédente une allocation doctorale de l'EUR a été attribué à l'école doctorale. Cette allocation, hors contingent de l'école doctorale, nécessite une double validation : au sein de l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) et au sein du conseil. En tant que président du jury, il présente le compte rendu pour l'attribution de l'allocation au contrat doctoral EUR qui a eu lieu le 27 juin. Une seule candidature a été reçue. La candidate retenue a effectué son master au sein de l'EUR. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury, sous réserve de la validation du conseil scientifique de l'EUR.

Olivier BODINI souligne que l'école doctorale n'est pas favorable à ce qu'une même direction de thèse propose plusieurs candidatures aux allocations doctorales. Toutefois, l'allocation doctorale EUR étant

distincte du contingent des allocations doctorales de l'école, ce qui est dit ci-dessus n'est pas applicable.

Nadine NAZARENKO note que rien n'interdit de présenter plusieurs candidatures par une direction de thèse mais cette dernière se verrait attribuer une seule allocation doctorale (soit EUR, soit ED).

Olivier BODINI constate que de nombreuses écoles doctorales effectuent une présélection des candidats. Il considère qu'un encadrant en charge de deux, voire trois, nouvelles thèses la même année est assez baroque.

Anissa MOKRAOUI précise que l'on ne peut pas interdire un directeur de thèse d'encadrer deux thèses la même année.

Nadine NAZARENKO propose que la politique de l'école doctorale soit clarifiée.

Marie-Christophe BOISSIER souhaite que le règlement reste souple. Toutefois, l'encadrement de deux thèses, voire plus, la même année, dans une discipline scientifique est déraisonnable mais le conseil ne peut pas intervenir au niveau de l'EUR puisque c'est un concours hors contingent attribué à l'école doctorale.

Anissa MOKRAOUI demande s'il est possible de préciser dans le règlement qu'un directeur de thèse ne peut pas bénéficier de deux allocations doctorales la même année.

Olivier BODINI rappelle que ce sont deux concours distincts et qu'il est difficile dans ce cas précis de le notifier dans le règlement intérieur.

A la suite de ces exposés, il est procédé au vote pour l'attribution de l'allocation doctorale EUR.

Le conseil de l'école doctorale approuve à l'unanimité des votants l'attribution de l'allocation doctorale EUR PNGS M&CS de la candidature retenue sur la liste principale.

6. Points abordés lors des conseils du collège des écoles doctorales des 13 janvier, 24 mars, 12 mai et 23 juin 2022 (procédure de transfert des doctorants, règlement intérieur du CED, contrats doctoraux CED, prix de thèse, formations doctorales.....)

Olivier BODINI aborde les points traités lors des précédents conseils du CED :

- Une procédure de transfert a été validée par le CED. Le transfert d'un doctorant bénéficiant d'un contrat doctoral de l'université n'est pas autorisé.
- La journée de rentrée des doctorants, conjointe avec l'école doctorale Erasme, est fixée au 16 novembre 2022 sur le campus de Bobigny. Il est prévu une présentation de l'espace langues, du comité d'éthique de la recherche, des instances de l'université, des formations doctorales...
- La remise des diplômes de doctorat est fixée au 12 mai 2023 pour les docteurs de 2022. La date est plus tardive afin que les diplômes des docteurs soient édités.
- La mise à jour du règlement intérieur du Collège des écoles doctorales a été voté.

- 3 contrats doctoraux gérés par le collège des écoles doctorales ont été validés. Un contrat doctoral a été attribué au laboratoire URIT et les deux autres fléchés pour l'école doctorale Erasme.
- Un prix de thèse est en cours de finalisation. Le prix attribué sera de 500 € par école doctorale.

Marie-Christophe BOISSIER s'étonne qu'un doctorant ne puisse pas poursuivre son travail de thèse avec le même directeur de thèse quand ce dernier quitte l'université.

Philippe SAVARIN souhaite des précisions concernant la validation de l'attribution des contrats doctoraux par le Collège des ED ainsi que les missions de ce dernier à ce jour et dans le futur.

Olivier BODINI précise que le collège des écoles doctorales gère 2 contrats doctoraux fléchés sciences humaines et sociales suite à la Loi Programmation Recherche (LPR). Le contrat doctoral de l'école doctorale Galilée, récupéré suite à la disparition de la COMUe USPC est géré par le Collège des écoles doctorales.

Alexandra LÉPINE détaille la composition de ce jury. Elle précise que les contrats doctoraux gérés par le CED relèvent de la politique de l'établissement. Les candidatures retenues ont été validées lors du dernier conseil du CED.

Marie-Christophe BOISSIER se réjouit que ce contrat doctoral de l'ex COMUe USPC soit enfin revenu au pôle PBMC, ce même tardivement.

Nadine NAZARENKO se pose la question sur le choix de la langue lors des auditions.

Olivier BODINI rappelle que la langue française est la langue officielle mais si le candidat ne la maîtrise pas, cela peut se faire au cas par cas lors des auditions et éventuellement tenir l'audition en anglais.

Marie-Christophe BOISSIER insiste de privilégier la langue française, ce conformément aux textes en vigueur. Il rappelle que les auditions des candidats au doctorat, hors concours des contrats doctoraux, se font tous en présence du directeur de thèse.

Francis NIER déplore que l'attribution du prix de thèse nécessite la mobilisation de nombreuses personnes pour un prix aussi modeste.

7. Information sur l'enquête SIREDO 2022 (effectifs doctorants 2021-2022 et docteurs 2021)

Ana FARTO informe les membres du conseil que chaque année les écoles doctorales sont sollicitées par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation concernant des items précis relatifs aux effectifs. L'enquête annuelle SIREDO (Système d'Information de la Recherche et des Ecoles Doctorales) qui est présentée aux membres du conseil concerne les docteurs de l'année 2021 (année civile) et les doctorants de l'année universitaire 2021-2022. Le résultat de l'enquête a été transmis aux membres du conseil au préalable.

Soutenances 2021 :

66 soutenances dont 57.5% d'hommes et 42.5% de femmes. La durée moyenne de la thèse est de 41 mois. 49% de la durée de la thèse est de moins de 40 mois. 41% entre 40 mois et moins de 52 mois. Aucune thèse ne va au-delà de 6 ans.

Les disciplines avec un déséquilibre de la répartition femme/homme sont les mathématiques (62% homme), la physique (61% homme) Sciences pour l'ingénieur (71% homme) et Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication- STIC (72% homme). La discipline la plus féminine est la Biologie, médecine et santé (68% femme).

Effectifs 2021-2022 :

236 inscrits pour l'année universitaire 2021-2022 dont 60% d'hommes et 40% de femmes.

Le nombre d'inscrits en 1^{ère} année est de 65 doctorants, dont respectivement 66% d'hommes et 34% de femmes.

Par Discipline :

77% d'hommes sont inscrits en Physique et 72% de femmes en Biologie, médecine et santé.

Les disciplines les plus plébiscitées en 1^{ère} année chez les hommes sont la physique (87%), Sciences pour l'ingénieur (80%) et STIC (69%).

Le domaine scientifique de la Biologie, médecine et santé, le pourcentage est identique entre les hommes et les femmes.

Financements en 1^{ère} année :

Tous les doctorants bénéficient d'un financement, conformément à la politique de l'ED.

15% des effectifs exercent une activité salariée. Parmi les autres financements, 35 contrats doctoraux (de site, EUR, CNRS, ENS), 3 Cofund, 1 CEA, 1 Conacyt....

Origine diplôme du Master ou équivalent :

82% des diplômes de master sont français, dont 25 % proviennent de l'USPN.

Cotutelles internationales :

Entre 2020-2021 et 2021-2022, il est constaté une baisse de 86% des cotutelles, soit 1 cotutelle au lieu de 7, ce probablement lié à la pandémie. Les données pour cette année universitaire restent toutefois provisoires.

Ana FARTO propose aux membres du conseil de présenter chaque année le bilan de cette enquête et de pérenniser son inscription à l'ordre du jour.

Les membres du conseil de l'école doctorale approuvent cette initiative.

8. Calendrier des conseils de l'ED 2022-2023

Le prochain conseil de l'école doctorale est fixé au vendredi 25 novembre 2022. Le bureau aura lieu le vendredi 18 novembre 2022.

9. Questions diverses

Francis NIER demande à ce que les problématiques liées aux missions des écoles doctorales et décidées hors de ces instances soient remontées aux membres du conseil. Il sollicite également la clarification des missions de chaque instance et de les expliciter dans le règlement intérieur de l'école doctorale notamment les missions du conseil de l'école doctorale et de son bureau et les missions du Collège des écoles doctorales.

Olivier BODINI abonde dans ce sens afin que les problématiques relevant de l'école doctorale remontent aux membres du conseil. Il ajoute que début septembre une commission se réunira pour la mise à jour du règlement intérieur de cette école et une proposition sera faite lors du prochain conseil.

Marie-Christophe BOISSIER acte que certaines procédures sont à la limite de l'intégrité portant à l'indépendance des missions des écoles doctorales.

La séance est levée à 12h40.

ⁱ *L'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin*